

**Projet de modification d'un site de traitement thermique de déchets plastiques sur les communes de Port-Jérôme-sur-Seine (76330) et Lillebonne (76170) – demande assortie d'un dossier de modification d'institution de servitudes d'utilité publique**

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé du **lundi 28 novembre 2022 à 10h00 au lundi 9 janvier 2023 à 17h00**, soit pour une durée de 43 jours consécutifs à une enquête publique unique portant sur une demande d'autorisation environnementale en vue de la modification d'un site de traitement thermique de déchets plastiques sur les communes de Port-Jérôme-sur-Seine et Lillebonne. Cette demande est assortie d'un dossier de demande de modification d'institution de servitudes d'utilité publique. Le projet est présenté par la SARL Plastic energy.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Joaquin PINEDA, responsable des autorisations, certifications et de la réglementation des produits : [joaquin.Pineda@plasticenergy.com](mailto:joaquin.Pineda@plasticenergy.com)

Madame Bénédicte LAPIERRE, ingénieure territoriale, syndicat mixte des bassins versants du Dun et de la Veules, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation environnementale et le dossier de demande de modification des servitudes d'utilité publique sont consultables en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public en mairie de Port-Jérôme-sur-Seine, place Isny (Notre-Dame-de-Gravenchon) siège de l'enquête et en mairie de Lillebonne, Esplanade François Mitterrand, rue Thiers, commune également impactée par le projet.

Le dossier d'enquête et l'avis sont consultables en ligne sur les sites suivants : <http://www.seine-maritime.gouv.fr> (Politiques publiques – Environnement et prévention des risques) ou : <http://pj2splasticenergy.enquetepublique.net>

Le dossier est aussi consultable sur support papier et sur poste informatique au bureau de l'utilité publique et de l'environnement de la préfecture de la Seine-Maritime, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse suivante : [pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr) en précisant en objet "demande de rdv– EP Plastic energy" ou en téléphonant au 02 32 76 53 83 ou 02 32 76 53 92.

Le dossier, en version numérique est également adressé, pour information, à chaque maire des communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km eu égard au classement du projet au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : Quillebeuf-sur-Seine (27), Saint-Jean-de-Folleville (76), Petiville (76) et Saint-Aubin-sur-Quillebeuf (27).

Le commissaire enquêteur assure six permanences afin de recevoir les observations du public aux lieux, jours et heures suivants :

**lundi 28 novembre 2022 de 10h00 à 12h00 en mairie de Port-Jérôme-sur-Seine**  
**samedi 10 décembre 2022 de 9h00 à 12h00 en mairie de Lillebonne**  
**mardi 13 décembre 2022 de 14h30 à 17h30 en mairie de Port-Jérôme-sur-Seine**  
**mercredi 21 décembre 2022 de 09h00 à 12h00 en mairie de Lillebonne**  
**jeudi 5 janvier 2023 de 16h00 à 19h00 à la salle municipale rue Thiers à Lillebonne**  
**lundi 9 janvier 2023 de 13h30 à 17h00 en mairie de Port-Jérôme-sur-Seine**

Il est rappelé que l'accès aux permanences est subordonné au respect des consignes sanitaires en vigueur. Conformément à l'article L.515-37 III du code de l'environnement, une réunion publique se déroulera :

**le jeudi 8 décembre 2022 à 13h30**  
**à la maison des Entreprises – Caux Seine développement**  
**7 rue des Terrasses (Notre-Dame-de-Gravenchon)**  
**76330 Port-Jérôme-sur-Seine**

**Les observations et propositions peuvent être communiquées pendant toute la durée de l'enquête :**

- 1) par courrier électronique à l'adresse suivante : [pj2splasticenergy@enquetepublique.net](mailto:pj2splasticenergy@enquetepublique.net)
- 2) sur le registre dématérialisé disponible sur : <http://pj2splasticenergy.enquetepublique.net>
- 3) par courrier en mairies de Port-Jérôme-sur-Seine et Lillebonne, en précisant que ce dernier est adressé à "Mme la commissaire enquêtrice - EP Plastic energy "
- 4) sur les registres papier disponibles en mairies de Port-Jérôme-sur-Seine et Lillebonne aux jours et heures d'ouverture au public

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice sont consultables en mairies de Port-Jérôme-sur-Seine et Lillebonne , et à la préfecture au bureau de l'utilité publique et de l'environnement et sur le site internet de la préfecture <http://www.seine-maritime.gouv.fr>

L'autorité compétente pour prendre les décisions concernant l'autorisation d'exploiter et l'institution de servitudes d'utilité publique est, à l'issue de l'enquête publique, le préfet de la Seine-Maritime. Les demandes peuvent faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation, d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions techniques ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Le présent avis est affiché sur le territoire de toutes les communes concernées.